



---

# COMMISSION RÉGIONALE RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## SAISON 2022-2023

### PROCÈS-VERBAL N°08

Lundi 17 avril 2023  
Ligue de Football de Normandie

---

**Présents :** MM. BERLY Jean-Michel, ANDEOLE Éric, CHAPILLON Jean-Claude, LEFEBVRE Christian, BENOIT Raymond, ROUELLE Maurice (visioconférence).

---

**Excusés :** /

---

**Assiste :** Ophélie Dreux, Secrétaire administrative

---

**La prochaine réunion le lundi 22 mai 2023**

## 1. CLASSEMENTS

### 1.1. Classements initiaux : R.A.S

### 1.2. Confirmations de niveau de classement :

#### • IFS

##### **STADE PIERRE MENDES FRANCE 3 – NNI 143410201**

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 16/05/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier de demande de classement. Elle prend connaissance :

- Des photos du déplacement des lignes de touche
- De l'AOP du 30 mars 2023.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

**La CDTIS est chargée du contrôle de la mise en conformité de la hauteur des buts.**

#### • LISIEUX

##### **STADE LOUIS BIELMAN 2 – NNI 143660102**

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 28/11/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- AOP du 28.06.2021

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

### 1.3. Changements de niveau de classement :

#### • CRESSERONS

##### **STADE MUNICIPAL 1– NNI 141970101**

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 10/05/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5.

**Au regard des éléments transmis, en raison des dimensions de l'aire de jeu, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

#### • SAINT SYLVAIN

##### **STADE DE MME CHARLES GERMAIN– NNI 146590101**

Cette installation a été classée T6 jusqu'au 10/05/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T6.

**Au regard des éléments transmis, en raison de l'absence de sanitaire joueurs et arbitres, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

## 2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

## 3. RETRAIT DE CLASSEMENT

### • CAEN

#### STADE JOSEPH DETERVILLE 2 – NNI 141180302

Cette installation a été classé T5SYN jusqu'au 28/07/2012

Au regard des éléments transmis par la CDTIS, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

### • CRESSERONS

#### STADE MUNICIPAL 2 – NNI 141970102

Cette installation n'a jamais été classée.

Au regard des éléments transmis par la CDTIS, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

## 4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel :

### • AUTHIE

#### STADE MUNICIPAL 2 – NNI 140300102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de l'existant

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S émet un avis technique favorable en niveau T5.

### • DEAUVILLE

#### STADE DU COMMANDANT HEBERT 1 – NNI 147150101

Cette installation a été classée T3 jusqu'au 27/01/2027.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance :

- Du courrier d'intention de réalisation des travaux du 11/04/2023
- De la demande d'avis préalable installation du 17/04/2023.
- Du plan masse du 23/03/2023
- De la coupe en travers du 23/03/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S émet un avis technique favorable en niveau T3.

### • FLEURY SUR ORNE

#### STADE DE CAEN SUD – LA BUTTE 1 – NNI 147150101

Cette installation a été classée T7SYN Provisoire jusqu'au 25/07/2023.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance :

- Du courrier d'intention de réalisation des travaux du 26/01/2023
- De la demande d'avis préalable installation du 26/01/2023.
- Du dossier de plan du 25/03/2022

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S émet un avis technique favorable en niveau T5.**

- **SAINT DESIR**

**STADE MUNICIPAL 1 – NNI 145740101**

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 30/06/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S émet un avis technique favorable en niveau T5.**

- **SAINT DESIR**

**STADE MUNICIPAL 2 – NNI 145740102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S émet un avis technique favorable en niveau T6.**

**5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

**6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

**7. AFFAIRES DIVERSES : R.A.S**

**8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

**8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :**

**8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S**

**8.3. Avis préalable éclairage :**

- **DEAUVILLE**

**STADE DU COMMANDANT HEBERT 1 – NNI 147150101**

Cette installation éclairage a été classée E5 jusqu'au 16/05/2024.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage et de l'étude éclairage transmis.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S émet un avis technique favorable en niveau E4.**

**8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S**

## 1. CLASSEMENTS

### 1.1. Classements initiaux : R.A.S

### 1.2 . Confirmation de niveau de classement :

#### • BOURG ACHARD

##### **STADE PIERRE DANNETOT 1 – NNI 271030101**

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 05/06/2024.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 20 mars 2023 par M. BENOIT et M. LANCINI, membres de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives de l'Eure.
- Plan des vestiaires
- Plan de coupe
- Plan de l'aire de jeux
- AOP du 27.11.2012

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

#### • BOURG ACHARD

##### **STADE PIERRE DANNETOT 4 – NNI 271030104**

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 18/03/2023.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 20 mars 2023 par M. BENOIT et M. LANCINI, membres de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives de l'Eure.
- Plan des vestiaires
- Plan de coupe
- Plan de l'aire de jeux
- AOP du 27.11.2012

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

**Elle demande que la hauteur des buts soit mise en conformité (2m44).**

**La CDTIS est chargée du contrôle de ces travaux.**

#### • CAUMONT

##### **STADE OLIVIER DE COLOMBEL – NNI 271330101**

Cette installation a été classée T7 jusqu'au 06/06/2023.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T7 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 4 avril 2023 par M. BENOIT Raymond, membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives de l'Eure.
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeux
- AOP du 27.03.13

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

- **MANNEVILLE SUR RISLE**

**STADE MUNICIPAL 1 – NNI 273850101**

Cette installation a été classée T6 jusqu'au 11/12/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier à la suite de la réunion du 20.03.2023 et prend connaissance des éléments transmis :

- Photos
- PV de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

**1.3 . Changement de niveau de classement : R.A.S**

**2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

**2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S**

**2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S**

**2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. :**

- **BOURG ACHARD**

**STADE PIERRE DANNETOT 2 – NNI 271030102**

Cette installation a été classée A5SYN jusqu'au 18/03/2023.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en A5 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeux
- AOP du 27.11.2012

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau A5SYN pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

- **BOURG ACHARD**

**STADE PIERRE DANNETOT 3 – NNI 271030103**

Cette installation a été classée A5SYN jusqu'au 18/03/2023.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en A5 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeux
- AOP du 27.11.2012

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau A5SYN pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

**2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S**

**3. RETRAIT DE CLASSEMENT**

- **BOURG ACHARD**

**STADE PIERRE DANNETOT 5 – NNI 271030105**

Cette installation a été classée A8 jusqu'au 18/03/2023.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en A8 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeux
- AOP du 27.11.2012

**Au regard des éléments transmis et de la longueur de l'aire de jeu non conforme, la C.R.T.I.S propose le retrait de classement de l'installation.**

**Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.**

- **ROUTOT**

**COMPLEXE SPORTIF MULTISPORTS 1 – NNI 275000101**

Cette installation a été classée T5SYN jusqu'au 25/05/2017

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives constate que les tests in situ demandés lors de sa réunion du 28 mars 2022 n'ont pas été transmis.

**En conséquence, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.**

**Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.**

#### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

**4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S**

**4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S**

**4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S**

#### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

#### **7. AFFAIRES DIVERSES**

#### **8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

**8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :**

- **LE NEUBOURG**

**COMPLEXE SPORTIF DE L'HIPPODROME 2 – NNI 274280202**

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E7.

- Relevé d'éclairage :
  - Éclairage moyen : 94 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.49
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.67

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E7 pour 4 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2027.**

**8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S**

**8.3 . Affaires diverses éclairage : R.A.S**

**8.4 Avis préalable éclairage :**

- **ETREPAGNY**

**STADE DE LA LIBERATION 1 - NNI 272260101**

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable.

- Relevé d'éclairage :
  - Éclairage moyen : 146 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.55
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.72

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S émet un avis technique favorable pour un niveau E7.**



## 1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

## 2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

### • ALENCON

#### STADE JACQUES FOULD 3 – NNI 610010103

Cette installation a été classée T4SYN jusqu'au 08/09/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T3 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande que lui soit transmis, avant transmission du dossier à la FFF :

- Le rapport de l'installation de la CDTIS
- La confirmation de la mise en conformité des bancs de touche joueurs (5m de long)
- Le résultat des tests in situ récents sur le gazon synthétique

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

## 3. RETRAIT DE CLASSEMENT

## 4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

### • CONDE SUR SARTHE

#### STADE MUNICIPAL 2 – NNI 611170102

Cette installation a été classée T7S jusqu'au 17/12/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable et des éléments transmis :

- Courrier de la mairie du 9 mars 2023
- Plan de l'aire de jeux
- Plan de situation
- Plan des vestiaires
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S émet un avis technique favorable pour un niveau T6 avec les remarques suivantes :

- Un plan de l'aire de jeu indiquant clairement, avec des cotes, les zones de sécurité périphériques de 2m50 minimum, devra être fourni pour avis avant début des travaux
- Le vestiaire arbitre (8m2 minimum hors douche et sanitaire), qui sera attribué au projet de terrain synthétique, est situé dans un autre bâtiment à proximité des vestiaires football existant.

Il devra être contrôlé par la CDTIS avant début des travaux.

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

## 6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 7. AFFAIRES DIVERSES

## 8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage :

### • CONDE SUR SARTHE

#### STADE MUNICIPAL 2 – NNI 611170102

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du document GHM ECLATEC référencé 30863 du 14 février 2023 :

- Etude d'éclairage :
  - Éclairage moyen : 169 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.54
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.81

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S donne un avis technique favorable pour ce projet éclairage LED du terrain en gazon synthétique de Condé-sur-Sarthe. Le classement, en fonction de l'étude fournie, est prévu en niveau E6.**

### • SABLONS SUR HUISNE

#### STADE LA BALASTIERE – NNI 611160101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable :

- Etude d'éclairage :
  - Éclairage moyen : 108 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.47
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.75

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S donne un avis technique favorable pour un niveau EEntraînement.**

## 1. CLASSEMENTS

### 1.1. Classements initiaux :

#### • CHERBOURG EN COTENTIN

##### **STADE DE LA SAILLANDERIE 2 – NNI 501290402**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T6 et du document transmis :

- Attestation de capacité du 31.03.2023

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

#### • DONVILLE LES BAINS

##### **STADE DE LA PLAGES 1 – NNI 501650102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 31 janvier 2022 effectué par M. PAUTRET, membre de la Commission des Terrains et des Installations Sportives de la Manche.
- AOP du 28.10.2022
- Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

#### • HARDINVEST

##### **STADE JEAN CLAUDE HEREL – NNI 502300101**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T6 et du document transmis :

- AOP du 15.11.1999

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

### 1.2. Confirmations de niveau de classement :

### 1.3. Changements de niveau de classement :

#### • CHERBOURG EN COTENTIN

##### **STADE DE LA SAILLANDERIE 3 – NNI 501290403**

Cette installation a été classée T5S jusqu'au 30/06/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en T6 et du document transmis :

- Attestation de capacité du 31.03.2023

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7S pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

## • DONVILLE LES BAINS

### STADE DE LA PLAGES 2 – NNI 501650101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 16/11/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance des documents transmis :

- AOP du 28.10.2022
- Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2033.**

## 2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

## 3. RETRAIT DE CLASSEMENT

## 4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel :

## • BRICQUEBEC EN COTENTIN

### STADE ALBERT LEGOUPIL 1 – NNI 500820101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 03/06/2028.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de :

- La demande d'avis préalable non datée
- Plan des vestiaires du 08/02/2022

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S émet un avis technique favorable en niveau T5.**

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

## 6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 7. AFFAIRES DIVERSES

## • JULLOUVILLE

### STADE MUNICIPAL – NNI 500660101

Cette installation a été classée T6 jusqu'au 08/06/2027

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du mail de M. PAUTRET, Membre de la CDTIS, en date du 13 avril 2023 suite à la visite de M. BERLY, Président de la C.R.T.I.S du 17 juin 2022.

**Suite à ces visites et comme demandé sur place, la C.R.T.I.S demande à nouveau :**

- La modification de l'emplacement des deux lignes de touche permettant de respecter la largeur minimum de sécurité de 2m50 jusqu'au premier obstacle (main-courante et/ou buts Foot à 8).

**La CDTIS est chargée du contrôle de cet aménagement avec photos.**

## 8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

## 8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

### • DONVILLE LES BAINS

#### **STADE DE LA PLAGE 1 – NNI 501650102**

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E6.

- Relevé d'éclairage :
  - Éclairage moyen : 251 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.62
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.79

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E6 pour 4 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2027.**

## 8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

## 8.3. Changements de niveau de classement éclairage :

### • AVRANCHES

#### **PLAINE DE JEUX DU ROCHER 3 – NNI 500250303**

Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E5.

- Relevé d'éclairage :
  - Éclairage moyen : 261 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.50
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.69

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E5 pour 4 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2027.**

## 8.4. Affaires diverses éclairage :

### • CREANCES

#### **STADE ROBERT LELIEVRE 2 – NNI 501510102**

Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier de demande de classement.

**Après examen des documents, la C.R.T.I.S propose la modification de l'échéance du classement de l'éclairage en niveau E7 pour 4 ans, jusqu'à échéance du 17 janvier 2026.**

## 8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

## 1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

## 2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

### • ROUEN

#### **STADE IRENE HERMEL – NNI 765400501**

Cette installation a été classée T7SYN PROV jusqu'au 20/09/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 21 avril 2021 effectué par M. LEDOUX Thierry, membre de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives de la Seine-Maritime.
- Test In-Situ initiaux du 01.12.2020

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5SYN pour 10 ans, jusqu'à échéance du 01 décembre 2030.**

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

## 3. RETRAIT DE CLASSEMENT

### • LE GRAND QUEVILLY

#### **STADE LOUIS ALLORGE – NNI 763220301**

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 23/03/2015

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de l'avis de la CDTIS.

**En conséquence, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation. Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.**

## 4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

## 6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 7. AFFAIRES DIVERSES

### • LE HAVRE

#### **STADE JACQUES PERCEPIED – NNI 763510601**

Cette installation est classée T5SYN jusqu'au 20/09/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué :

« Les joueurs et l'arbitre du match de lever de rideau (U18 R2) occupaient les vestiaires équipés de douche. Les équipes et les officiels de notre match de R1 se sont habillés dans des petits vestiaires annexes non équipés de sanitaires. Ils ont dû déplacer leurs affaires après le départ des acteurs du match de lever de rideau afin de bénéficier de douches. Le vestiaire des arbitres était trop exigu pour accueillir trois officiels et il ne disposait que d'une seule douche. »

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS rappelle les préconisations du PV du 20 mars 2023. Elle demande que des solutions soient mises en œuvre rapidement pour l'utilisation en compétition de cette installation.**

**Un nouvel avis défavorable des délégués ou des arbitres pourra entraîner le déclassement ou le retrait de classement de cette installation qui ne pourra plus être utilisée en compétition officielle.**

## **8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :**

#### **• ST AUBIN SUR SCIE**

##### **STADE JEAN DIASNAS 2 – NNI 765650102**

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E6.

- Relevé d'éclairage :
  - Éclairage moyen : 179 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.40
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.60

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E6 pour 4 ans, jusqu'à échéance du 17 avril 2027.**

### **8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S**

### **8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S**

### **8.4. Affaires diverses éclairage :**

#### **• LE GRAND QUEVILLY**

##### **STADE CHENE A LEU 1 – NNI 763220101**

Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 01/02/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du courrier du GRAND QUEVILLY FC du 10 avril 2023.

**La CRTIS rappelle que plusieurs contacts ont été pris par M. Christian LEFEBVRE pour venir contrôler l'éclairage de plusieurs installations sur ce site auprès de M. Lahcen AIT KASSI.**

**Ces rendez-vous ont été plusieurs fois annulés. Une nouvelle visite doit être programmée prochainement à la suite du dernier contact par mail du 11 avril 2023.**

### **8.5. Avis préalable éclairage :**

#### **• AUPPEGARD**

##### **STADE PAUL LORPHELIN – NNI 760360101**

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis

préalable :

- Etude d'éclairage :
  - Éclairage moyen : 96.8 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.47
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.72

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S donne un avis technique favorable pour un niveau E7.**

• **ST PIERRE LES ELBEUF**

**COMPLEXE SPORTIF DES SAULNIERS 2 – NNI 766400202**

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable :

- Etude d'éclairage :
  - Éclairage moyen : 188 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.48
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.76

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S donne un avis technique favorable pour un niveau E6.**

• **ST PIERRE LES ELBEUF**

**COMPLEXE SPORTIF DES SAULNIERS 3 – NNI 766400203**

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable :

- Etude d'éclairage :
  - Éclairage moyen : 188 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.48
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.76

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S donne un avis technique favorable pour un niveau E6.**